

Ven. 26 Avril 19

Marseille

Durée

1 jour (7h)

Horaires

9h - 17h

Tarif

500 € HT Adhérent  
650 € HT Non adhérent  
\* déjeuner inclus

**Entreprises** Installations soumises à l'EU ETS 4  
**Public** Directeurs, Responsables Environnement  
**Pré-requis** Connaissance de base sur le système d'échange de quotas

## Objectifs

L'objectif de cette formation est la préparation à la phase 4 de l'EU-ETS (2021-2030) :

- Comprendre les évolutions de la phase 4 par rapport à la phase 3
- Satisfaire aux exigences relatives à la collecte des données pour le 30/05/2019.

## Moyens pédagogiques

- Commentaires et échanges avec les autres participants
- Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
- Support de stage papier remis à chaque participant

## Intervenants

- Expert du CITEPA
- FERNANDEZ *Formateur auditeur QSHE*

## Programme

### 1. Contexte réglementaire

- Rappel des enjeux, du cycle de conformité, des acteurs et du périmètre couvert par l'EU ETS
- Nouveautés de la phase 4 (notamment facteur linéaire, enchères, exclusions, fuite de carbone, réserve de stabilité, allocation dynamique)
- Exigences et règles pour la collecte des données.

### 2. Règles d'allocation en phase 4

- Le principe d'allocation de quotas à titre gratuit (division en sous-installation, référentiels, niveaux d'activité, périodes de référence)
- Définition des sous-installations (référentiels produit, chaleur, chauffage urbain, combustible, émissions de procédés)

### 3. Données à collecter

- Présentation des données à collecter et du questionnaire à compléter au format de la Commission européenne

### 4. Plan méthodologique de surveillance des niveaux d'activité

- Contenu minimal
- Principe, méthodes de surveillance et procédures
- Présentation du plan au format de la Commission européenne

### 5. Etudes de cas

- Plusieurs exemples seront présentés et des études de cas seront proposées pour illustrer les présentations